

vaut pas tripette. J'ai été absolument stupéfait des propos de la représentante de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis) qui estime que de telles divulgations maintenant léseraient les intérêts des personnes au nom desquelles elle intervenait. Je prétends qu'il n'en est rien. Il s'agit de déposer un bilan annuel, un état de profits et pertes, un état des sources et des utilisations de fonds, et quelques autres renseignements. Ce ne sont pas là des divulgations.

Je ne suis pas du tout ébranlé par les tentatives du ministre de chercher la petite bête quant à certains commentaires du chef de l'opposition (M. Stanfield) au sujet de divulgations. Je conviens qu'il y a dans le bill de nombreuses clauses importantes qui portent sur des divulgations, bien qu'elles ne soient pas du genre de celles dont nous parlons maintenant. Ce dont parlait le chef de l'opposition, c'était des divulgations utiles de choses comme des tentatives de main-mise. Parlons des transactions de dirigeants, mais pas de celles qu'on vise dans le bill. Il est vrai qu'on parle beaucoup pour la forme du principe de divulgation plus complète des transactions de dirigeants, mais franchement, on n'en tient absolument aucun compte dans la pratique.

Là encore ce n'est qu'une contrefaçon de ce qui pourrait être une loi utile sur la Commission nationale des valeurs. C'est une opération de bourse. Ce serait comme si on communiquait régulièrement les cas de transactions entre dirigeants à la Commission ontarienne des valeurs, alors qu'elles paraissent dans les journaux financiers afin que tout le monde les connaisse. En l'occurrence, ces transactions seront consignées dans les dossiers de la compagnie. Un journaliste devra aller voir les directeurs des sociétés et éplucher leurs dossiers pour savoir s'ils renferment une déclaration de transactions entre dirigeants. Il devra payer \$1 pour chaque recherche. Est-ce là une divulgation utile? La loi n'autorise pas le directeur d'une société à conserver un dossier permanent des transactions entre dirigeants. Qui plus est, il n'est pas autorisé à le faire, ni à les révéler. D'après le député de Don Valley (M. Kaplan) ce genre de divulgation est extrêmement utile; or, si le bill a pour objectif une divulgation utile, franchement, à mon avis, c'est un trompe-l'œil.

Le ministre a déclaré avoir maintenu un dialogue utile avec les provinces. Or, il ne s'est pas entretenu avec elles depuis 18 mois à propos d'une commission nationale de valeurs et il ne l'a pas fait à cause de certaines idées stupides et condamnables—j'en ignore les

auteurs—relatives au contrôle de la Commission nationale de valeurs et à son siège. Le ministre a fait grand état du bill. Or, il a été présenté pour la première fois en 1968, en mai je crois, à l'autre endroit. Nous sommes actuellement en juin 1970 et le bill n'a pas encore force de loi. Et tant mieux, parce que le Sénat a mis en pièces le bill initial tellement il était mal fait.

L'hon. M. Basford: Le bill a été présenté ici et non au Sénat.

L'hon. M. Lambert: Le bill a été présenté en octobre dernier mais il est resté au *Feuilleton* sans que le gouvernement le fasse étudier. En fin de compte, il a été envoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques qui a organisé des audiences publiques. Je le répète, environ 17 organismes et particuliers ont comparu devant le comité pour formuler des remarques à son sujet. Voulez-vous un exemple de la valeur de ce bill? A la suite des observations des témoins, au cours des audiences du comité, le gouvernement a présenté 39 pages imprimées d'amendements qui modifiaient complètement certaines caractéristiques du bill. Même la formule 5-10 a été modifiée à la suite des instances présentées au comité. Lorsqu'on compare certains articles du bill avec les articles originaux, ils sont méconnaissables.

• (8.50 p.m.)

Monsieur l'Orateur, la version initiale du bill comptait 106 pages et les amendements représentent en tout 39 pages. Par conséquent, plus d'un tiers du projet de loi a été supprimé. Voilà pourquoi je ne pense pas que ce soit une bonne mesure. Même ce soir, nous serons invités à nous prononcer sur trois petits amendements sans importance attribuables à la rédaction médiocre de la mesure effectuée au nom du gouvernement. Je prétends qu'il s'agit de divulgation dans le cas de seulement 375 compagnies. C'est le nombre de compagnies qui seront touchées par la modification du gouvernement—375 compagnies sur un nombre global de 1,500 compagnies qui détiennent une charte fédérale.

Nous leur demanderons de présenter non pas un bilan uniforme, mais un état des profits et pertes ainsi qu'un état de la caisse de rendement et des renseignements supplémentaires sur la façon dont les renseignements ont été produits. Nous ne réclamons pas une divulgation pour protéger le grand public à qui on offrira les actions de ces compagnies, car il ne peut y faire des placements.